

Le mot de la Présidente

Valérie Plagnol

Présidente du Cercle des Epargnants



De la reprise à la relance

Le déconfinement s'accélère en France tandis que le nombre de décès diminue. S'il nous est désormais possible de profiter des beaux jours, on ne peut pas tout à fait oublier que ce n'est pas le cas partout et que l'impact économique de cette « mise sous cloche » sera sévère. La France, comme le reste du monde, reste néanmoins sous la menace d'une nouvelle vague pandémique, toujours possible tant qu'un vaccin ou un remède n'est pas au point. L'arrêt de l'activité durant le confinement a durement pesé sur l'économie et les conséquences vont se faire sentir encore dans les mois qui viennent.

La France souffre particulièrement de l'effondrement du tourisme et des activités qui lui sont liées. Malgré le rebond attendu, l'économie pourrait se contracter de près de 10% cette année. Elle ne retrouverait son niveau de 2019 qu'en 2022.

L'augmentation de la dette publique serait de l'ordre de 20% du PIB cette année, ce qui la porterait à 120%, du fait de la baisse des recettes fiscales et des dépenses supplémentaires décidées par le gouvernement. Après les plans d'endiguement, il va falloir passer à la relance. Celle-ci se veut verte et solidaire. Elle s'articulera autour d'un plan européen proposé par la Commission et que les Etats membres pourraient adopter prochainement.

La période de confinement a été propice à l'accumulation d'une épargne importante. Les Français auront-ils assez confiance en l'avenir pour y puiser les ressources propres à relancer la demande?

Editorial

Sortie du confinement, rebond et nouvelles aspirations

par Valérie Plagnol

Depuis le 11 mai dernier, l'ouverture des activités et la reprise du travail se sont progressivement accélérées dans notre pays. Dès le 22 juin, seules quelques activités resteront proscrites ainsi que les grands rassemblements. Les frontières européennes s'ouvrent également.

La reprise de l'activité se fait sentir partout. Sur le plan économique, les indicateurs les plus avancés montrent néanmoins que le retour à la normale n'est pas encore acquis. Ainsi, les commerces de détail et loisirs continuent de connaître un niveau d'activité inférieur à celui qui prévalait avant le confinement. De même, les transports en commun restent en deçà de près de 25% du début d'année (1).

Aussi marqué soit le rebond, il n'effacera pas les effets de la crise sur l'économie.

Après le choc initial de « mise sous cloche » d'une large partie des économies de la planète, la pandémie n'est pas encore sous contrôle dans toutes les régions du monde. De plus, l'absence de remède et de vaccin laisse peser le risque d'une nouvelle vague pandémique. Bien que nous y soyons mieux préparés, cette épée de Damoclès pèse sur les perspectives de reprise et la confiance. Nous craignons également une « deuxième vague » de faillites et de chômage à mesure que s'épuiseront les aides et les plans de soutien mis en place par les Etats. Enfin, nous craignons les effets plus lointains et plus durables de cette période, qui sont l'augmentation des dettes publiques, la baisse des investissements productifs et le repli sur soi des économies.

Plus qu'une rupture totale, le confinement s'inscrit dans la prolongation de tendances déjà à l'œuvre antérieurement, tant sur le plan conjoncturel que structurel. Il n'a fait qu'accentué de nombreux traits. Parmi ceux-là, le confinement a ravivé les aspirations de nombreux citoyens à un « retour à la terre ». Le marché de l'immobilier pourrait bien se trouver bousculé alors que certains grands groupes pourraient choisir de quitter les centres villes ou du moins réduire leurs surfaces, grâce au recours plus systématique au télétravail. De leur côté, contraints d'y recourir, nombre de citoyens ont pris goût à cette organisation, et n'aspirent qu'à profiter d'espaces de vie plus appropriés et aérés pour leur famille, tout en limitant les trajets du quotidien. S'éloigner de la métropole ne veut pas dire en être coupé non plus. On voit en France que les petites à moyennes agglomérations, bien desservies et/ou proches des grands centres semblent avoir désormais la cote. Aux yeux des candidats à l'exil, ils regrouperaient toutes sortes d'avantages : les infrastructures de communication adéquates (route, rail, internet) ; les services publics dimensionnés (écoles, collèges, lycées, hôpitaux etc.). Celles dont la population a plutôt stagné ces 25 dernières années pourraient donc s'avérer être les grandes gagnantes de ce redéploiement.

Cela ne veut pas dire que les grands centres vont être totalement désertés. La tendance à l'éloignement de Paris au profit des grandes métropoles régionales ne devrait pas s'infléchir totalement. De plus, la génération montante connectée, peu encline à utiliser l'automobile, privilégie l'hyper centre pour le travail comme ses loisirs. Ainsi, les centres urbains se verraient investis par les start ups de la nouvelle technologie, alors que les bureaux et administrations en open space, s'éloigneraient. Face à ces aspirations, les défis sont d'importance : pour les collectivités locales – grandes agglomérations et petites entités – en matière d'adaptation de leurs infrastructures et de leurs investissements. D'autant qu'elles risquent

de voir leurs équilibres budgétaires chamboulés si ces mouvements de populations et d'activité venaient à prendre un tour marqué.

Par ailleurs, il reste à rendre ces nouvelles tendances compatibles avec les exigences de réduction des gaz à effet de serre et de protection de l'environnement. Ainsi, la convention citoyenne pour le climat propose-t-elle entre autres de contenir le mitage et de tenir les engagements de ne plus accroître les sols artificiels en France. Mettre les villes à campagne, ce rêve n'est pas nouveau. Restera-t-il un vœu pieux ?

(1) Chiffres tirés des indicateurs Google mobility en date du 14 juin 2020. https://www.gstatic.com/covid19/mobility/2020-06-14_FR_Mobility_Report_fr.pdf

Actualité



Un risque de faillites important.

Exemple : la chaîne de prêt-à-porter Camaïeu

Retraite



Le Retraite : le système français mal classé.

Plongeon dans le classement. Dans, l'étude menée par le groupe d'assurances Allianz - le Global Pension Report - qui porte sur 70 pays, la France pointe à la 51ème position, loin derrière la Suède, la Belgique et le Danemark qui forment le trio de tête., alors qu'elle était classée 18ème l'année précédente. Ce palmarès met en exergue l'efficacité des systèmes de retraite, un critère peu avantageux en France selon l'étude.

Pour mener cette analyse, Allianz s'est basé sur 30 variables, dont les conditions budgétaires et démographiques, la viabilité des systèmes mis en place, leur «adéquation à un niveau de vie proche de celui d'un actif». L'Allianz Pension Index (API) regroupe ainsi un total de 30 variables. L'étude montre que seule une poignée de pays a anticipé le choc de la transition démographique. La France ne fait pas partie des bons élèves de ce point de vue.

Si le régime public des retraites français est jugé assez généreux, la viabilité du système est remise en question. Coup de grâce, les auteurs de l'étude soulignent le fait que le peu de marge de manœuvre budgétaire qui restait s'est envolé.

International

Anne Balter, Professeur à Tilburg University.



Professeur adjoint au Département d'économétrie et de recherche opérationnelle de l'Université de Tilburg, Pays-Bas, depuis 2016, Anne Balter est aussi chercheuse à Netspar (Network for Studies on Pension, Aging and Retirement, un réseau de recherche interuniversitaire néerlandais),

Titulaire d'un doctorat au Département d'économie quantitative de l'Université de Maastricht, Anne Balter travaille sur les domaines financiers tels que la finance mathématique, l'économie quantitative, la science actuarielle, l'ingénierie financière, l'économétrie financière, la tarification des actifs, le choix de portefeuille et la gestion des risques.

Les régimes de retraite danois et néerlandais sont souvent désignés comme «parmi les meilleurs du monde».

Les systèmes de retraite néerlandais et danois sont souvent désignés comme «les meilleurs monde »(Mercer, 2017). Cela est dû au montant de l'épargne-pension au Danemark et aux Pays-Bas, à la gouvernance d'entreprise des institutions de retraite, à la robustesse des systèmes de retraite, et plus encore. Mesurée par rapport au PIB, les montants de l'épargne-retraite privée aux Pays-Bas et au Danemark sont les plus élevés du monde.

Cependant, malgré la taille de l'épargne-pension, les systèmes de retraite danois et néerlandais sont également confrontés à des défis. Ces défis sont dus en particulier à l'environnement actuel de taux d'intérêt bas

conjugué à une espérance de vie qui ne cesse de croître. Cet effet de ciseau entre les taux d'intérêt bas et une espérance de vie plus longue rend difficile pour les prestataires de retraite d'honorer leurs engagements et leurs garanties. En conséquence, les secteurs néerlandais et danois des retraites continuent de subir des changements considérables.

Aux Pays-Bas, la plupart des pensions privées sont des régimes à prestations définies.

Dans le contexte de réforme générale du système de retraite, une nouvelle loi a été mise en œuvre en 2016 pour permettre de prendre des risques dans les régimes aux prestations définies en investissant dans des actifs risqués. Par conséquent, l'exposition au risque est désormais possible, non seulement lors de l'accumulation mais aussi lors de la phase de « décumulation », dans l'espoir de récolter les primes de risque, il s'agit alors de rentes variables, c'est-à-dire risquées.

Au Danemark, contrairement aux Pays-Bas, la plupart des pensions sont des régimes à cotisations déterminées. En règle générale, l'épargne-pension est constituée de produits garantis, avec un rendement minimum. Au cours de la dernière décennie, cependant, les titulaires de pensions danois sont passés de l'épargne-pension garantie à une épargne non garantie. L'idée selon laquelle la prise de risques générera des rendements plus élevés a entraîné cette évolution.

Les systèmes de retraite sont en débat dans les deux pays. Aux Pays-Bas, la nouvelle législation se concentre sur les risques en phase de "décumulation". Au Danemark, la discussion porte sur les risques en phase d'accumulation d'épargne.

Dans une étude de cas, nous avons constaté que les jeunes hommes vivant à Copenhague, la capitale et la plus grande ville du Danemark, avec un produit de pension ayant un faible rendement garanti et un petit patrimoine retraite, étaient plus susceptibles de changer de système.

Plusieurs développements récents touchant à des réformes des retraites nationales ont motivé notre analyse : en Suisse, les garanties de taux remontent à 1985. Le rendement minimum garanti est passé de 4% à 1,25% au cours des dernières décennies. En Belgique, le taux moyen garanti de 3,5% est devenu variable.

En Suède, la grande majorité des régimes de retraite depuis 2007 (après 12 ans

de négociation), est similaire à la situation actuelle au Danemark. À la retraite, les titulaires de la retraite peuvent choisir entre convertir la pension en une rente fixe (pour éviter le risque d'investissement) ou une rente variable. La rente variable reflète le même mécanisme que le produit néerlandais, ce qui implique que le client peut opter pour une rente dans laquelle le fonds continue de présenter des risques en matière d'investissements. Ces rentes n'ont pas de valeur garantie (OCDE, 2015). Les comptes de pension ont été introduits progressivement à partir de la fin des années 90 et, dans le cas danois, les particuliers pouvaient choisir un fonds. Engström et Westerberg (2003) et Palme et al (2007) ont étudié le processus de prise de décision et constaté que les personnes ayant un niveau d'enseignement supérieur et un revenu plus élevé, mariées et ayant moins de 42 ans, étaient plus susceptibles de faire un choix actif (Palmer, 2004). En Suède, 85% ont choisi la rente variable, reflétant à la fois les rendements financiers variables et la mortalité plutôt que la rente fixe. Rivera-Rozo (2009) a décrit la présence de rentes variables en Australie, au Chili, en Suède, au Royaume-Uni et aux États-Unis jusqu'en 2009. Rusconi (2008) a également décrit plusieurs marchés nationaux de rentes. De toutes les personnes faisant partie du marché australien des rentes en 2000, 71% ont choisi des rentes variables sans protection contre la longévité risquée, 20% ont opté pour des rentes variables à horizon fixe et 9% pour des rentes variables avec une protection contre le risque de mortalité.

Des retraites variables ont aussi été introduites au Royaume-Uni en 2006, notamment avec des garanties de taux de croissance minimum supplémentaires sur le paiement. Force est de constater que ces garanties supplémentaires ont mis les prestataires sous pression lors de la récente crise. Dans de nombreux pays, les faibles taux d'intérêt et les bas taux de mortalité ont ainsi tendu les grands systèmes de retraite, conduisant à des débats publics et à des réformes.

Les produits en unités de compte non garantis semblent populaires après la récente crise. Force est de constater qu'aucun consensus ne se dégage sur l'épargne-retraite aux Pays-Bas et au Danemark.

Les personnes concernées ont ainsi la possibilité de choisir entre des paiements fixes à partir de l'âge de la retraite ou de profiter de l'arbitrage risque-rendement.

Il ressort de nos études qu'il est indispensable que les membres du régime de retraite se positionnent avant et au moment de la retraite sur le type de produit qu'ils veulent acheter.

Pour conclure, le Danemark a entamé il y a quelques années une transition vers une retraite moins averse au risque alors qu'aux Pays-Bas, cette transition n'a commencé que récemment. Cela donne lieu à certaines leçons du cas danois qui pourraient être pertinentes pour le cas néerlandais.

Premièrement, les changements au Danemark ont commencé avant que la réglementation ne soit vraiment en place. Cela signifie qu'un certain nombre de questions très pertinentes ont été soulevées : il s'agit notamment de questions sur les modalités de répartition des réserves non distribuées, de fixation du taux d'intérêt des garanties qui ont été abandonnées lors du passage d'un produit à un autre, de la prise de risque. Le cas danois suggère qu'il serait sage de réfléchir en amont davantage à la manière de réglementer ces transitions avant qu'elles ne se produisent réellement.

Autre leçon : un système de retraite dominé par les produits à cotisations définies peut offrir une pension adéquate. Après tout, le système de retraite danois est classé numéro un au monde. Ainsi, la «peur de l'inconnu» n'est pas nécessairement justifiée.

Le Danemark peut, en revanche, s'inspirer des Pays-Bas pour savoir comment informer les titulaires de pension sur le risque auquel ils sont confrontés. Aux Pays-Bas, les futurs retraités sont informés, au cours de leur vie professionnelle, de leur première pension attendue et, ensuite dix ans après leur retraite. Il y a donc à la fois un parfait scénario, lorsqu'ils anticipent, et un mauvais scénario, alors qu'il est trop tard pour réagir !

Notre étude nous apprend qu'il est important de faire des projections pour la collectivité et de légiférer avant la mise en œuvre d'un éventuel nouveau régime, avant la transition d'un système à l'autre.

Ceci n'est qu'un aperçu de l'étude d'Anne Balter, et ce dans le cadre de notre tour d'horizon des régimes de retraite de par le monde, des expériences à l'international qui sont sources de questions et de leçons.

Retrouvez l'intégralité de l'analyse sur le lien suivant :

Balter, A. G., Kallestrup-Lamb M. and Rangvid J. (2020). Variability in pension products - A comparison study between The Netherlands and Denmark, *Annals of Actuarial Science*, 1-20.

<https://www.cambridge.org/core/journals/annals-of-actuarial-science/article/variability-in-pension-products-a-comparison-study-between-the-netherlands-and-denmark/28E609BA8C95D9D31F2B0EF2BE9C2875>

La parole à

Christian

Parisot

Responsable de la Recherche Aurel - BGC. Présent dans 18 pays, Aurel-BGC est un leader mondial dans le courtage sur les marchés financiers.

Christian Parisot est responsable de l'ensemble de la recherche et Chef Economiste chez l'intermédiaire financier Aurel BGC depuis 2006. Il a débuté sa carrière comme économiste à la Caisse Centrale des Banques Populaires, avant de rentrer chez Aurel BGC en 1998. Avec ses équipes, il fournit régulièrement des conseils d'investissement et d'allocations d'actifs à des investisseurs professionnels nationaux et internationaux en fonction des conditions économiques présentes et anticipées.



"Après ce choc mondial, il y a de vrais changements devant nous"

L'épargne a fortement augmenté, quelle approche pour les épargnants français?

Le problème de cette épargne abondante est qu'elle représente en partie une épargne forcée, puisqu'elle est liée au confinement. On peut penser qu'elle va rapidement être dépensée, cela va donner lieu à un rebond. En revanche, on ne sait pas quelle est la part de cette épargne forcée qui va retourner à la consommation et celle qui ne va pas être dépensée, les ménages risquent de percevoir qu'il y a un risque pour l'économie, pour leur emploi. Il y a une incertitude, on le voit dans les enquêtes de confiance.

Les banques centrales « sauvent » tous azimuts, on dirait "batman". Il n'y a plus aucune limite pour le « Fedman »?

Il n'y a pas de limite en termes de création monétaire, en termes de capacités d'achat, il n'y a pas de limite à maintenir les taux bas. La banque centrale, demain, pourrait acheter la moitié de la cote parisienne mais est-ce que cela suffit à créer la croissance ? Non. Une banque centrale peut faire baisser les taux d'intérêt, elle peut acheter des obligations, permettre aux entreprises de se refinancer à des taux bas, même si leur situation se dégrade. Pour autant, est-ce que cela suffit pour qu'une entreprise investisse ? Si elle n'est pas rentable et si elle est endettée, et s'il n'y a pas de demande pour son produit ou service, la banque centrale ne lui crée pas de croissance pour autant. Elle fait beaucoup mais cela ne veut pas dire qu'on a de la croissance.

La Fed sauve l'économie, ou les marchés mais quid des entreprises?

Le Président de la Fed Jerome Powell a dit qu'il faut faire immédiatement un plan de relance, la Présidente de la BCE Christine Lagarde aussi en Europe. Ils maintiennent les taux les plus bas possibles pour permettre aux Etats d'emprunter pas cher et de faire des plans de relance, pour financer des investissements, des dépenses publiques qui vont générer de l'activité. Par ailleurs, elles incitent les banques à prêter, on le voit avec l'opération de refinancement à -1%. Toutefois, elles ne peuvent pas forcer la banque à prêter. La limite est là...

Cette crise peut cependant nous faire avancer. Ce qui ne nous tue pas nous rend plus fort en Europe. Exemple : avant la crise des subprimes, on n'aurait jamais imaginé, compte tenu de ses statuts, que la BCE puisse monétiser les dettes d'Etat et pourtant, c'est arrivé. Alors demain, peut-on avoir un vrai budget fédéral avec des impôts et des dépenses qui seraient décidés au niveau de l'Europe ? Va-t-on aller vers plus de fédéralisme ? Avec des impôts et des dépenses au niveau de l'Europe ?

Les conséquences de ce virus ont créé un choc asymétrique en termes économiques : l'Espagne et l'Italie souffrent beaucoup plus que l'Allemagne. Donc on ne sortira pas de manière identique de la crise : si l'on ne fait rien, l'Allemagne sortira renforcée et l'Italie, l'Espagne en sortiront très affaiblies. Cela pourrait faire exploser la Zone Euro. L'Allemagne, moins atteinte par le virus, a enregistré un impact moindre, pourtant ses plans de soutien à l'économie sont aussi massifs que l'Italie !

On est sur des écarts qui risquent de se creuser, seul un budget européen permettrait de transférer la richesse entre les pays. On pourrait imaginer qu'un secteur soit aidé par l'Europe, par exemple le secteur aéronautique, cela permettrait de lisser les effets sur l'ensemble des pays de la zone. La difficulté, c'est que tout le monde fait des aides un peu dans son coin en ce moment. Or, s'il y a asymétrie entre les pays, c'est aussi un problème asymétrique sur les secteurs.

Je ne crois pas que le transport aérien va vite repartir, il y a des impacts plus forts et durables dans certaines industries. Le tourisme est très impacté, cela concerne la France, l'Italie et beaucoup moins l'Allemagne. Si l'Europe faisait un grand plan de soutien au tourisme, cela serait un moyen de faire de la solidarité européenne. Aux Etats-Unis, c'est ce qui se passe, on ne craint pas que la Californie plonge, en dépit de ses difficultés, car c'est une structure fédérale aux Etats-Unis.

Qu'en déduire pour nos stratégies d'investissement en tant qu'investisseur individuel ?

En fonction de son horizon de placement, les stratégies diffèrent. Si l'on se place dans une optique moyen/long terme, on est obligé d'aller sur les actions. Certes, il n'y a pas de rendement, hormis les investissements actions. Ils présentent une certaine volatilité donc il faut y être prêt.

Les obligations et l'immobilier restent très chers. Il y aura peut-être des changements d'allocation des ménages sur l'immobilier. Si le développement du télétravail se confirme,

beaucoup de gens en profitent en effet pour quitter leur appartement et choisir d'habiter loin des villes, dans des zones moins denses, c'est ce que montrent les chiffres aux Etats-Unis avec le nombre de permis de construire en fort rebond en mai, il y a une forte demande de maisons individuelles ! Il y a en quelque sorte un risque à investir à Paris, il est possible que les emplois parisiens se délocalisent dans le cadre du télétravail. Un changement profond des comportements semble être à l'œuvre en ce moment ; investir sur l'immobilier représente donc une certaine incertitude car c'est cher et il ne faut pas se tromper d'actifs.

Les actions des banques centrales affectent la rentabilité, le rendement des actifs, elles les ont abaissés mais elles n'ont pas enlevé le risque. On peut reprocher à la BCE de forcer les gens à prendre un risque, cela déforme l'approche pour l'épargnant. Si l'on a de l'épargne, que faire ? Aller par défaut vers les actions, celles qui offrent le plus de perspectives. Le marché présente deux compartiments : les valeurs massacrées en termes de valorisation et les grandes valeurs comme les GAFAM qui se paient très cher ! Renault, par exemple, qui présente beaucoup d'incertitudes, fait partie de la première catégorie, Amazon de la deuxième.

A court terme, on peut jouer des valeurs sur 3 à 6 mois, tabler sur une amélioration. De fait, il y a des valeurs décotées. Mais si l'on n'a pas d'appétit au risque, on peut aller vers de grandes valeurs, des sociétés solides telles que LVMH, sinon on peut regarder les valeurs très décotées mais elles ont des situations financières très compliquées. Dans ce cas, il faut être très réactif et suivre de près son portefeuille.

Le monde d'après, en quoi consiste-t-il ?

Il y a une certaine remise en cause du commerce mondial, il va croître moins rapidement. De nouvelles chaînes de production, des chaînes d'approvisionnement vont se dessiner avec un recentrage sur les zones régionales. La Chine se replie sur l'Asie, les Etats-Unis sur l'Amérique Latine. Les coûts de production vont aussi augmenter car on va devoir tenir compte

du dérèglement climatique, on a vu le coût d'une pandémie donc les entreprises vont devoir intégrer cela à leur budget. Elles vont augmenter leur trésorerie, suivre leur situation bilantielle. Après ce choc mondial, il y a de vrais changements devant nous !

Astuce



La retraite aussi a pris le virage du numérique !

Avec le confinement, les salariés ont été forcés de se mettre au numérique. L'assurance Retraite aussi. L'organisme a mis en place une plateforme permettant de faire sa demande de retraite en ligne.

Voici le lien <https://www.mademandederetraitenligne.fr/>

Simulateurs, calculatrices et relevés de carrière en ligne de l'Assurance retraite peuvent être respectivement utilisés et transmis en ligne en vue de préparer son départ.

A distance ou pas, les questions fondamentales restent abordées : combien de trimestres avez-vous acquis ? À quel âge envisagez-vous de partir à la retraite ? Quel sera le montant de votre retraite ?

La solution présente l'avantage de réduire à une seule demande les différents dossiers et elle est valable pour tous les régimes de base et complémentaire, ce qui allège les démarches. L'outil est accessible mais il reste fastidieux de scanner en amont tous les documents à joindre au dossier sur la plateforme. Ce service spécifique de l'Assurance Retraite fonctionne avec FranceConnect, ce qui est une garantie quant à la fiabilité et la sécurité du procédé.

Le chiffre du mois



C'est le montant estimé de l'argent oublié par les Français sur des comptes bancaires

17 milliards euros

Plus de 17 milliards d'euros : c'est le montant estimé de l'argent oublié par les Français sur des comptes bancaires et produits d'épargne. Et ce malgré l'entrée en vigueur de la loi anti-déshérence.

Le 1er janvier 2016 entrainé en vigueur l'essentiel des mesures de la loi relative aux comptes bancaires inactifs et aux contrats d'assurance vie en déshérence, dite « loi Eckert ». Aussi étonnant que cela puisse paraître, nombreux sont les gens qui oublient de l'argent sur leurs comptes.

L'Etat a donc pris les choses en main afin de contraindre les banques et les compagnies d'assurance à repérer et restituer à qui de droit les sommes d'argent oubliées sur des comptes bancaires (1, 2 milliard euros oubliés selon la Cour des Comptes) ou des contrats d'assurance vie (2,8 milliards d'euros).

Cette semaine, l'Assemblée nationale a examiné une proposition de loi pour permettre aux bénéficiaires de produits d'épargne retraite de retrouver leurs contrats perdus car, en dépit de ses vertus, la loi Eckert n'a pas permis de réduire significativement les sommes en déshérence.

Certes, les banques et les compagnies d'assurances ont l'obligation de transférer à la Caisse des Dépôts les avoirs des comptes bancaires inactifs (comptes chèque, comptes épargne, comptes titres, etc.), dans un délai de 10 ans après la dernière manifestation du titulaire en l'absence de preuve de décès de ce dernier, et de 3 ans si son décès est connu. Les compagnies doivent faire des recherches pour trouver les bénéficiaires.

Hélas, rien n'y fait. Malgré ces mesures législatives, le pactole oublié à la CDC augmente : 3,7 milliards d'euros en 2016, 5,5 milliards d'euros en 2019, selon le rapport annuel de la CDC. La seule Banque Postale a transféré en 2016 à la CDC près de 2 millions de comptes. Et pour cause : il peut se passer dix ans entre le moment où un compte bancaire est considéré comme inactif, et le transfert des avoirs à la Caisse des Dépôts. De nombreux comptes bancaires, produits d'épargne salariale et contrats d'assurance-vie sont oubliés ou égarés par leurs titulaires. Un certain nombre ignorent même qu'ils ont été désignés comme bénéficiaires d'assurances-vie. Voici quelques cas fréquents : J'hérite de mon grand-père qui possédait un plan épargne logement (PEL) ; ma grand-mère m'avait désigné comme bénéficiaire de son assurance-vie mais je ne le savais pas : Ex : Mes parents ont reçu un courrier de leur banque les informant de la clôture d'un vieux compte épargne

Pour remédier à cette situation et aider ces héritages à aller vers les bénéficiaires appropriés, la CDC a créé un service d'intérêt général dénommé Cyclade - un site web couplé à un centre d'appel et un service de traitement

des courriers et courriels - , qui permet de croiser ses données d'état-civil avec les données détenues par la CDC, une méthode somme toute pour rechercher gratuitement les sommes issues d'assurances-vie et de comptes inactifs transférées à la Caisse des Dépôts. Il ne faut pas croire que ces bonnes surprises n'arrivent qu'aux autres. Voici les seules conditions prérequis :

- Toute personne, de nationalité française ou non, peut être concernée
- Titulaire, souscripteur, adhérent, bénéficiaire ou ayant-droit
- La recherche porte uniquement sur les comptes et assurances-vie ouverts en France

En 2018, le site a restitué moins de 3% des sommes déposées par les banques et les assureurs.

L'Assemblée nationale examine cette semaine une proposition de loi du député Daniel Labaronne afin de contraindre les gestionnaires des contrats à faire remonter l'information vers le Compte Retraite des bénéficiaires, accessibles sur le portail web Info Retraite. En attendant la promulgation d'une loi, un conseil : dans le doute, n'hésitez pas à consulter le site. On n'est pas à l'abri d'une bonne surprise...

Vos atouts d'adhérent

Voter, un moment fort !

Chaque année, le Cercle des Epargnants tient son Assemblée Générale en septembre. Comme vous le savez, les adhérents aux contrats de retraite, d'épargne ou de prévoyance ont alors la possibilité de d'approuver ou non les résolutions proposées, de donner procuration à la Présidente, à leur conjoint ou à un adhérent.

Soucieux de s'inscrire dans une démarche environnementale et de poursuivre sur la voie de la modernisation, le Cercle des Epargnants prévoit de mettre en place le vote électronique pour l'Assemblée Générale de cette année.

Ceci constitue une étape importante menant à la dématérialisation des convocations aux AG. Le Cercle des Epargnants souhaite en effet utiliser des technologies web

innovantes permettant une participation toujours plus grande et des conditions de vote assurées en toute sécurité. Dans cette période particulière liée au coronavirus, cette année, il est primordial que les votes se déroulent dans un climat de confiance eu égard à la distanciation sociale et à la sincérité du vote.

Le Cercle des Epargnants se propose de vous apporter plus de précisions lors de la prochaine newsletter sur ce projet ambitieux permettant à tout un chacun de s'exprimer et de bénéficier d'une solution fiable.

Le Cercle dans les Médias

BFM Business. "C'est votre argent" sur BFM Business. Retrouvez l'interview sur <https://bit.ly/2B0hgBF>

L'internaute.fr. Un dossier sur la retraite citant la Présidente du Cercle des Epargnants

<https://www.linternaute.com/argent/epargne/2487337-les-questions-a-se-poser-pour-preparer-sa-retraite/>

Capital.fr. L'émission "L'info du Vrai" d'Yves Calvi sur Canal Plus avec Valérie Plagnol sur le thème «460 milliards : dernier prix».

Le Cercle et la fondation THSN

La fondation The Human Safety Net vient en aide aux familles défavorisées et aux réfugiés touchés par la crise sanitaire et économique.

Depuis plus de deux ans, la Fondation Human Safety Net s'engage pour aider les entrepreneurs et les réfugiés à créer leur entreprise. 40 entreprises et associations ont été lancées grâce au programme THSN4Refugees.

Le Cercle des Epargnants s'associe au programme Human Safety Net,

initiative lancée fin 2017 par Generali et qui vise à développer à l'international un «réseau d'entraide dont la vocation est de réunir En France, le programme Human Safety Net décline deux actions : l'accompagnement des entrepreneurs réfugiés et la petite enfance. THSN accompagne les personnes qui bénéficient d'une protection internationale (asile ou protection subsidiaire) en leur permettant de redéfinir leur projet professionnel et de les accompagner s'ils le souhaitent dans l'entrepreneuriat. THSN s'adresse aux enfants issus de milieux défavorisés et vulnérables en accompagnant leurs parents. Il concentre son action sur les 6 premières années de l'enfant, pendant lesquelles les capacités d'apprentissage sont les plus importantes et peuvent s'avérer déterminantes pour sa future évolution sociale.

Pour participer, ou trouver plus d'informations sur ce projet, vous pouvez vous connecter sur le site institutionnel de Generali en cliquant sur le lien suivant :

[Accéder au site du Cercle des Epargnants](#)

Votre avis nous intéresse

N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques et questions sur les sujets d'épargne et de retraite. Vous pouvez nous contacter à l'adresse suivante : [contactez-nous](#) >

Les articles et études sont d'abord publiés dans la newsletter puis certains seront intégrés au site le Cercle des Épargnants www.cercledesepargnants.com

Ce courriel est conforme à la législation en vigueur et aux délibérations de la CNIL des 22 et 30 mars 2005 sur la prospection par courrier électronique dans le cadre professionnel. Conformément à l'article 34 de la loi 78-17 du 6 janvier mille neuf cent soixante-dix-huit, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification des données nominatives vous concernant. Si vous ne souhaitez plus recevoir d'informations du Cercle des Épargnants par e-mail, merci de cliquer sur "Se désinscrire" ci-après.

[Modifier les préférences](#) | [Se désinscrire](#)